

Erreurs de tri, le prix à payer

Au cours de l'année 2005, les « erreurs de tri » ont nettement augmenté sur le territoire du Sietrem. Elles sont passées de 11,5 en 2004 à 16,6% des emballages collectés. Cela signifie que de nombreux déchets non recyclables sont jetés par erreur dans les bacs à couvercle jaune.

Le voyage inutile

On les transporte inutilement au centre de tri, où ils procurent un travail supplémentaire aux employés de la chaîne de tri. Ils doivent ensuite être transportés à nouveau, pour être éliminés, au Centre de Saint-Thibault-des-Vignes. Une promenade qui coûte bien cher à la collectivité : le prix de traitement d'un déchet non recyclable est multiplié par deux s'il est jeté dans le bac des recyclables. De plus, des ordures ménagères mélangées aux emballages peuvent souiller et rendre impropres au recyclage une grande quantité d'emballages déjà triés, annulant ainsi l'effort de tri de nombreuses personnes.

Economie et écologie

Il faut garder en mémoire que le tri des déchets ménagers permet d'alléger la facture du traitement des déchets, en fournissant des matières recyclables qui ont une valeur marchande et en réduisant la facture d'incinération des déchets. Il permet aussi de limiter la consommation des ressources naturelles et de l'énergie nécessaire à leur transformation. Trier, c'est préserver à la fois notre environnement et notre porte-monnaie !

Les erreurs les plus fréquentes

Les bacs jaunes, exclusivement réservés aux emballages recyclables, ne doivent pas contenir des ordures ménagères, des sacs en plastique, des bouteilles d'huile en plastique, des barquettes en polystyrène. Les emballages ayant contenu des corps gras ou des produits toxiques (produits de droguerie ou de bricolage) ne sont pas recyclables, sauf les flacons ou bouteilles en verre.

Pour vous remettre en mémoire les consignes de tri, l'équipe des ambassadeurs du tri du Sietrem est à votre disposition. Elle sillonne dès cinq heures du matin les rues des vingt-neuf communes du syndicat afin de contrôler le contenu des bacs jaunes. Son objectif n'est pas de pénaliser, mais d'assurer une bonne qualité de collecte et d'éviter les surcoûts liés aux erreurs de tri. Après chaque contrôle, l'équipe des ambassadeurs rend visite aux habitants dont le bac a été refusé, pour expliquer les erreurs commises et rappeler les consignes de tri.

Le département de Seine-et-Marne est aujourd'hui champion du tri en Ile-de-France. Si les quantités sont effectivement au rendez-vous, il serait dommage de perdre le bénéfice du travail de tous pour les erreurs de quelques-uns. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour obtenir plus de précisions, si les consignes vous paraissent un peu lointaines. Nous pouvons aussi vous faire parvenir un guide de tri.

Contact : www.sietrem.fr
ou le téléphone vert :
0800 770 061

SIETREM
ZA La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 St-Thibault-des-Vignes

Directeur de la publication :
Michel Ricart

Directeur délégué :
Hien Toan Phan

Comité de rédaction :
Jean-Pierre Sureaud, Lydie
Vincent, Sandrine Laurent

Conception :
Séti - Atelier des giboulées

Crédit photo :
Eco-Emballages
dépot légal 2002/12

Attention, non recyclable : Ne pas déposer dans le bac jaune

- ▶ Les emballages plastique non recyclables, tels que les sacs plastique, les barquettes en polystyrène (barquettes de viande, de poulet etc...), les pots de yaourts, ...



- ▶ Les bouteilles ou flacons en plastique ayant contenu un corps gras (huile, mayonnaise, ketchup...) ou toxique (white spirit, alcool à brûler...)



- ▶ Les ordures ménagères.



Sietrem www.sietrem.fr
N°Vert 0800 770 061

Un doute, une question
sur la collecte sélective ?



sietrem

ÉDITO



Réussir le tri sélectif

Une fois de plus,
les habitants de

Seine-et-Marne sont en tête du classement établi chaque année par Eco-Emballages. Nous sommes les meilleurs trieurs d'Ile de France. Sur notre territoire, la citoyenneté se traduit aussi par ces petits gestes quotidiens porteurs d'avenir. Trier, nous le savons bien, ce n'est pas seulement faciliter le recyclage ou éviter le gaspillage. C'est vouloir transmettre à nos enfants un monde plus propre. Merci à tous de votre implication qui permet la réussite de ce projet collectif. Toutefois, nous avons cette année connu une augmentation des erreurs de tri. Il est parfois utile de se remettre en mémoire les consignes de tri : les équipes du Sietrem se tiennent à votre disposition pour cela. Très bonne année 2006 à toutes et à tous.

Michel Ricart,
Président du SIETREM,
Maire de Lognes

SOMMAIRE

Éditorial	p 1
Actualités	p 2
Conseils pratiques	p 3
Environnement	p 4

La lettre du sietrem

journal d'information du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers



Plus de 260 000 habitants font chaque jour le geste de tri sur le territoire du Sietrem

Courtry adhère au SIETREM

■ Courtry, en Seine-et-Marne, vient de se joindre au Sietrem, après les communes de Montfermeil et Gournay-sur-Marne, qui ont adhéré au syndicat en 2003.

Les Courtrysiens connaissent déjà les consignes de tri. Seule différence : leurs bacs de collecte sélective ont actuellement un couvercle bleu. Ceux-ci seront progressivement remplacés par des bacs à couvercle jaune. Trois collectes par semaine sont prévues à Courtry : deux pour les ordures ménagères, une pour les déchets recyclables. En complément, la collecte des encombrants sera effectuée tous

les deux mois, par secteur.

Comme ceux des vingt-huit communes déjà adhérentes, les habitants de Courtry auront désormais accès aux quatre déchetteries du Sietrem, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Bienvenue à toutes les Courtrysiennes et à tous les Courtrysiens.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur notre site Internet, www.sietrem.fr, ou appelez le numéro vert 0800 770 061

Sietrem-Novergie, nouvel accord de partenariat



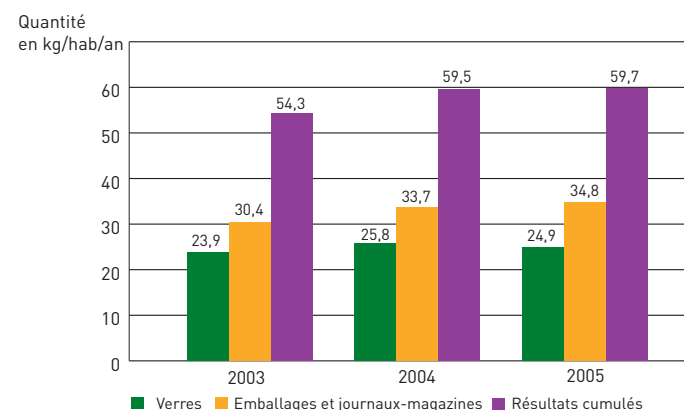
Signature de la délégation de service public pour l'exploitation de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Saint-Thibault-des-Vignes

Le 1^{er} décembre 2005 dernier, le Sietrem a officiellement attribué à Novergie, filiale de SITA-France, pôle propriété de SUEZ Environnement, l'exploitation en délégation de service public du centre de traitement et de valorisation des déchets ménagers de Saint-Thibault-des-Vignes. Le Sietrem renouvelle ainsi sa confiance à la société Novergie, en charge de l'exploitation depuis 1985. Michel Ricart, Président du Sietrem et Hubert Garin, Directeur Général

Adjoint de Novergie Ile de France ont signé un contrat d'une durée de douze ans, prenant effet au 1^{er} janvier 2006. Ce contrat porte sur l'exploitation du centre, dont la capacité annuelle est de 140 000 tonnes et sur la réalisation de travaux de modernisation. Il prévoit également une meilleure valorisation énergétique des déchets, grâce à la mise en service d'un nouveau groupe turbo-alternateur financé par le Sietrem. Dès mai 2006, le centre de

Saint-Thibault-des-Vignes sera en mesure de produire annuellement 70 000 mégawatts d'électricité par heure, issus de l'incinération des déchets ménagers : l'équivalent des besoins énergétiques annuels d'une ville de 18 000 habitants. Soucieux de proposer aux habitants de ses communes adhérentes une gestion rationnelle et rigoureuse de leurs déchets, le Sietrem a engagé un programme d'investissements de près de vingt-huit millions d'euros, afin d'honorer le contrat Terres Vives signé en 1999. Anticipant les nouvelles normes européennes applicables fin décembre 2005, le centre de traitement et de valorisation des déchets de Saint-Thibault-des-Vignes s'est doté, dès janvier 2003, d'un dispositif de traitement des fumées dit « sec », respectueux de l'environnement. Un engagement constant en faveur de l'environnement déjà concrétisé en 2001 par la certification ISO 14001 du centre. Le président du Sietrem, Michel Ricart s'est félicité de la signature de ce marché en concluant : « Ce partenariat donne au Sietrem les moyens de conduire une gestion ambitieuse des déchets sur son territoire sans avoir à augmenter les contributions des ménages. »

Les résultats de la collecte sélective pour l'année 2005



Ordures ménagères :



2003 : **88 184 tonnes** soit 352 kg/hab/an
 2004 : **88 263 tonnes** soit 350 kg/hab/an
 2005 : **89 154 tonnes** soit 351 kg/hab/an

Emballages et journaux magazines :

2003 : **6 720 tonnes** soit 30,4 kg/hab/an
 2004 : **8 511 tonnes** soit 33,7 kg/hab/an
 2005 : **8 831 tonnes** soit 34,8 kg/hab/an



Verres :



2003 : **5 282 tonnes** soit 23,9 kg/hab/an
 2004 : **6 500 tonnes** soit 25,8 kg/hab/an
 2005 : **6 327 tonnes** soit 24,9 kg/hab/an

Erreurs de tri :

2003 : **791 tonnes** soit 11,8% du tonnage collecté
 2004 : **981 tonnes** soit 11,5% du tonnage collecté
 2005 : **1 466 tonnes** soit 16,6% du tonnage collecté

Depuis sa mise en place, la collecte sélective sur le territoire du Sietrem n'a cessé de connaître une belle progression. Le tri sélectif accompli quotidiennement par les 260 000 habitants des 28 communes adhérentes au Sietrem a permis cette année de collecter près de 60 kilos d'emballages recyclables par habitant, contre 52 kilos en moyenne en Seine-et-Marne. Notre département se classe une fois encore en tête du palmarès francilien de la collecte sélective établi par Eco-Emballages pour l'année 2005, notamment grâce aux excellents résultats des habitants du territoire du Sietrem. Cependant, quantité doit rimer avec qualité. La hausse significative des erreurs de tri apparue en 2005 devrait susciter une vigilance accrue de chacun lors du geste de tri, pour ne pas remettre en cause cet effort en réduisant les quantités de matières recyclées.

A votre service, le SIETREM sur Internet

Le SIETREM va fêter sa première année de présence en ligne sur Internet, et le nombre des consultations : 2500 connections en 2005, souligne que la simplicité et la clarté du site répondent à la demande de ses utilisateurs. Depuis février 2005 en effet, tous les renseignements utiles concernant les déchets sont à votre disposition sur le site www.sietrem.fr. Il détaille les jours de collecte sur chaque commune, les horaires et règlements des déchetteries, permet l'accès aux services de maintenance ou de renouvellement des bacs de collecte. On y trouve également les statuts du SIETREM et son mode de fonctionnement. Il est désormais possible d'accéder à tout moment à ces informations. Un ambassadeur du tri traitera chaque courrier électronique et y répondra dans les meilleurs délais.

Naturellement, le numéro vert 0800 770 061 reste ouvert à tous, mais, victime de son succès, il connaît parfois des encombrements sur la ligne téléphonique, que le site Internet www.sietrem.fr permet d'éviter.



ATTENTION !

Voici les **SEULS EMBALLAGES** à déposer dans votre **BAC JAUNE** :

► bouteilles et flacons en plastique



► briques et cartons



► aérosols



► flacons métalliques



► canettes



► journaux, magazines, prospectus



Si vous avez un doute sur un emballage, il est préférable de le jeter avec les ordures ménagères.

Pour plus de détails, consultez le site www.sietrem.fr, à votre disposition 24h/24, ou contactez notre numéro vert

N° Vert 0800 770 061